

République Française  
Département Eure  
Commune de RUGLES

**Compte-Rendu du Conseil municipal**  
**Mardi 9 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 9 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Rugles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de GUITTON Denis, Maire.

**Présents :** Christian BATON, Claude BOUTELET, Marie-José DUPONT, Denis GUITTON, Magali LE MOIGNIC, Alain LE PAPE, Henry LESOUT, Frédéric MASSON Jean-Jacques MONTHULÉ, Sylvie PÉRENNES, Jean-Claude PROVOST, Frédérique REPESSÉ et Gérard TOURNEUX.

**Absentes excusées :** Thérèse CORBIN, Jocelyne DE TOMASI ayant donné pouvoir à Denis GUITTON, et Magaly STOBER.

**Nombre de membres :** En exercice : 17      Présents : 14      Votants : 15

**Date de la convocation et d'affichage :** 24 octobre 2025

**A été nommée secrétaire de séance :** Sylvie PÉRENNES-DUFOUR

#### SOMMAIRE

1. SAEP 3R - Rapport du prix de l'eau et de la qualité de service 2024,
2. Remise de dettes,
3. Redevance - Déballage marchand des antiquaires sur le terrain de boules,
4. Couverture du tennis - Création d'un poteau incendie - Offre de concours à la commune de Bois-Arnault,
5. Autorisation de dépenses d'investissements 2026 avant le vote du budget,
6. Demande de financement DETR 2026 (*Couverture tennis, Rénovation de la Salle Notre Dame de l'Outre l'Eau, Restructuration et extension du pôle caritatif de la Croix Rouge, Défense Incendie 2<sup>ème</sup> tranche...*),
7. Restructuration et extension du groupe scolaire - Mandat de maîtrise d'œuvre,
8. Questions diverses.

Denis GUITTON soumet pour approbation le projet de compte-rendu en date du 3 novembre 2025.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de compte-rendu.*

## **1. SAEP 3R - Rapport du prix de l'eau et de la qualité de service 2024**

Jean-Claude PROVOST précise que le rapport dénombre 19 pages. Sans en faire une lecture approfondie, il donne les informations significatives suivantes :

- Le SAEP 3R assure la distribution de l'eau pour 7 319 habitants répartis sur 13 communes et une partie de la commune de Glos la Ferrière,
- Le nombre total d'abonnés au service est de 4 427, dont 1 238 sur la commune de Rugles,
- Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er juillet 2024. La durée du contrat est de 7,5 ans, il prendra fin le 31 décembre 2031,
- Plus de 103 000 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur le forage de la Bigotière (Rugles) ; et plus de 56 000 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur le forage du Saptel (Rugles) - 6 autres forages (hors Rugles) existent sur le périmètre. La totalité des prélèvements sur l'année a été de 558 000 m<sup>3</sup>,
- Le pourcentage de perte a été enregistré à hauteur de 19,8 %,
- Le prix de l'eau est passé de 3,02 € TTC /m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 3,34 € TTC /m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A l'issue de cette présentation :

Alain LE PAPE précise qu'un taux de perte de 19,8 % est un taux jugé « bon » comparativement aux taux constatés par ailleurs. Jean-Claude PROVOST confirme ces propos.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE du rapport présenté ci-dessus.*

## **2. Remise de dettes.**

Denis GUITTON fait part que le Centre des finances publiques a communiqué le procès-verbal de la commission départementale de surendettement de l'Orne indiquant qu'il conviendrait de procéder à un effacement de dettes d'un ancien administré - par courrier en date du 13 novembre 2025,

Ces dettes correspondent à des factures de cantine et garderie (période de novembre 2017-décembre 2021) pour un montant de 1 545,28 €.

A l'issue de cette présentation :

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (moins une abstention - Marie José DUPONT), ACCEPTE cet effacement de dettes.*

## **3. Redevance - Déballage marchand des antiquaires sur le terrain de boules.**

Jean-Jacques MONTHULE explique que la commune a autorisé un marchand de biens à organiser des « déballages marchands », durant l'année 2024, à raison d'une journée par mois, sur le terrain de boules - et ce à titre expérimental.

Fort de cette expérimentation, le marchand de biens a renouvelé sa demande au titre de l'année 2025 - en maintenant le rythme calendaire d'une manifestation par mois.

Aussi, au regard de la dimension répétée de cette manifestation et de son caractère lucratif, Jean-Jacques MONTHULE propose d'appliquer une redevance d'un montant de 150 € par manifestation.

A l'issue de la présentation :

**Marie-José DUPONT** considère que ce projet de redevance ne va pas « aider les commerçants ».

**Denis GUITTON** répond que la commune a pour souci « d'aider les commerçants ». En règle générale, la mise à disposition des équipements de la commune sont mis à disposition gratuitement. Le cas présenté ici (dimension répétée de la manifestation et caractère lucratif) fait que son analyse est différente. Par ailleurs, le montant proposé de la redevance reste raisonnable.

**Marie-José DUPONT** élargit sa question en demandant « comment la commune soutient ses commerçants », notamment ceux en grande difficulté.

**Denis GUITTON** répond que la commune soutient l'association du Commerce Ruglois, embellit le centre-ville, maintient les taux de fiscalité et a répondu présente pour accorder des aides exceptionnelles aux commerçants lors de la période difficile du COVID 19.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix « POUR » et une voix « CONTRE » (Marie José DUPONT), ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire présentée ci-dessus.*

#### **4. Couverture du tennis - Crédit d'un poteau incendie - Offre de concours à la commune de Bois-Arnault**

**Jean-Jacques MONTHULE** explique qu'il a été identifié différentes sources d'économies potentielles, dont celle d'annuler la fourniture et la pose d'une bâche à incendie et la création d'une voie pour les engins d'incendie pour une somme estimée à hauteur de 40 000 € HT.

Pour ce faire, le projet, nouvellement revu, nécessite la fourniture et la pose d'un poteau incendie à proximité immédiate du site. Un devis de la société VEOLIA en date du 21 novembre 2025 a été établi à hauteur de 4 390,41 € HT.

Considérant que la pose du poteau d'incendie sur le site susvisé est de la responsabilité de la Commune de Bois-Arnault, mais qu'il a vocation à répondre directement au projet de tennis couvert de la Commune de Rugles, **Jean-Jacques MONTHULE** propose que la commune fasse une proposition d'offre de concours à hauteur de 50 % - soit 2 195,20 €.

A l'issue de la présentation :

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention (Marie José DUPONT), VALIDE la proposition d'offre de concours présentée ci-dessus.*

#### **5. Autorisation de dépenses d'investissements 2026 avant le vote du budget**

**Denis GUITTON** rappelle que les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que jusqu'à l'adoption du budget primitif, la commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et liquider des dépenses d'études et de travaux d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, les dépenses d'études et de travaux d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2025 ont été estimées à hauteur de 2 352 413 €. Il en ressort ainsi que le montant maximum des dépenses d'investissement 2026 autorisées avant le vote du budget primitif est de 588 103 €.

L'inventaire des opérations, proposées ci-dessous, fait état d'un montant total d'investissements à hauteur de 440 000 € TTC.

SITES/LIEUX	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT
EGLISE SAINT GERMAIN	SACRISTIE (ISOLATION ELECTRICITE PEINTURE)	10 000,00
LOCAL CROIX ROUGE - RUE PAUL DOUMER	SANITAIRES - SOLDE	10 000,00
BATIMENT TECHNIQUE - RUE PAUL DOUMER	MACONNERIE - FACADE	12 000,00
HAMEAU DU SAPTEL	REFECTION VOIRIE	20 000,00
STADE FOOTBALL	REFECTION DES TRIBUNES	10 000,00
MULTSITES	PLANTATION - HAIES, ARBISTES ET ARBRES	5 000,00
STADE FOOTBALL	PLANTATION HAIES	5 000,00
SALLE - ANNEXE FENDERIE	PROTECTION MUR EXTERIEUR	12 000,00
SALLE DES FETES	MURET EXTERIEUR	3 000,00
SALLE NOTRE DAME - INTERIEUR	CHAUFFAGE - ECLAIRAGE - PARQUET - RIDEAUX	25 000,00
SALLE NOTRE DAME - EXTERIEUR	VITRES	10 000,00
CIMETIERE	ALLEES GRAVILONNEES ET ENHERBEEES	15 000,00
GROUPE SCOLAIRE	EQUIPEMENTS CLASSE	3 000,00
<b>TOTAL - Compte 21</b>		<b>140 000,00</b>

COUVERTURE TENNIS	ETUDES ET TRAVAUX	100 000,00
PARC URBAIN	ETUDES ET TRAVAUX	100 000,00
SCOLAIRE - FUSION DES GROUPES PRIMAires	ETUDES PREALABLES	50 000,00
MEDIATHEQUE - NOUVEAU BATIMENT	ETUDES PREALABLES	50 000,00
<b>TOTAL - Compte 23</b>		<b>300 000,00</b>

A l'issue de la présentation :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention (Marie José DUPONT), AUTORISE l'engagement et la liquidation des dépenses d'études et de travaux d'investissement citées ci-dessus**

**6. Demande de financement DETR 2026 (Couverture tennis, Rénovation de la Salle Notre Dame de l'Outre l'Eau, Restructuration et extension du pôle caritatif de la Croix Rouge, Défense Incendie 2<sup>ème</sup> tranche...).**

Denis GUITTON indique que la Préfecture de l'Eure a notifié, par courrier en date du 25 novembre 2024, le nouvel appel à projets 2026 de la DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux) dont la date butoir de dépôts a été fixée au 9 janvier 2026.

Au regard des thématiques de projet éligibles (cf. annexe 3 - circulaire DETR 2026), il a été recensé 4 opérations susceptibles d'être présentées à cet appel à projets, à savoir :

- Couverture tennis  
*Budget estimé de 832 892 € HT (30 % d'aide DETR) - phase 1 (terrain) et phase 2 'club house)*
- Rénovation de la Salle de l'Eglise Notre Dame de l'Outre l'Eau  
*Budget maximum autorisé de 50 000 € HT (40 % d'aide DETR)*
- Restructuration et extension du pôle caritatif et solidaire de la Croix Rouge  
*Budget maximum autorisé de 100 000 € HT (40 % d'aide DETR)*
- Défense Incendie 2<sup>ème</sup> tranche  
*Budget maximum autorisé de 100 000 € HT (40 % d'aide DETR)*

A l'issue de la présentation :

Jean-Jacques MONTHULE ajoute que la commune comptabilise, selon les règles en vigueur, un taux de 76% de couverture.

Jean-Claude PROVOST fait part d'une information communiquée par le Sénateur Hervé MAUREY laisse à penser que la réglementation pourrait s'assouplir prochainement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de candidature sur les opérations évoquées ci-dessus.*

**7. Restructuration et extension du groupe scolaire - Mandats de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Denis GUITTON rappelle que le mandat de maîtrise d'œuvre a fait l'objet préalablement d'un jury de concours mettant en concurrence 3 cabinets d'architecture - sous forme d'esquisses de projet comparées. A l'issue de la procédure, Les membres du jury de concours ont fait le choix de retenir le cabinet d'études d'architecture MWAH.

Le cout global des travaux a été estimé à hauteur de 4 979 000 € HT, il s'est donc avéré nécessaire d'identifier 3 unités de projet distinctes, qui devront faire l'objet de 3 plans de financement distincts sur la durée.

La première unité de projet viserait à réaliser le parvis et le hall d'entrée, le site des classes spécialisées (ULIS, RASED...), le lieu d'accueil périscolaire ainsi que la restructuration des toilettes et des locaux techniques. La deuxième unité de projet viserait à réaliser la restructuration de l'école élémentaire. La troisième unité de projet viserait à réaliser la restructuration/extension de l'école maternelle. L'identification technique et financière de ces 3 unités fonctionnelles seront déterminées dans le cadre de l'avant-projet.

**Denis GUITTON** demande aux membres du conseil municipal d'être autorisé :

- à signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 735 906 € HT avec le cabinet d'architectures MWAH pour l'ensemble du projet,
- à signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (finalisation des études et assistance à la procédure d'appel d'offres de travaux) pour un montant de 19 200 € HT avec le cabinet d'études CICLOP pour la première unité de projet.

A l'issue de la présentation :

**Alain LE PAPE** considère qu'il est effectivement souhaitable de garder le même architecte pour préserver l'unité globale du projet.

**Denis GUITTON** précise que les tranches de travaux ne pourront être engagées qu'à l'issue des instructions favorables des demandes de subvention.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix « POUR » et une voix « CONTRE » (Marie José DUPONT), ACCEPTE la proposition présentée ci-dessus.*

#### Questions diverses

**Denis GUITTON** informe que l'inauguration du nouveau Collège « Aurélie AUBERT » aura lieu en sa présence et celle du 1<sup>er</sup> Ministre Sébastien LECORNU ce Vendredi 12 Décembre à 11h15. **Alain LE PAPE** ajoute que les nouveaux bâtiments sont une belle réussite.

**Denis GUITTON** fait part qu'un nouveau marché public, relatif aux travaux de couverture d'un tennis, a été relancé. Les réponses des entreprises sont attendues avant les fêtes de fin d'année.

Suite aux questions posées lors de la précédente séance par **Marie-José DUPONT**, **Denis GUITTON** :

- fait part que la Commission Habitat/Commerce/Centre-Ville s'est réuni en 2025 (ordre du jour : point d'étape sur le programme pluriannuel d'aménagement urbain,
- communique le tableau des logements et des locaux loués et mis à disposition par la Commune et le CCAS,

**Marie-José DUPONT** constate que les loyers des boutiques « test » et éphémère ont été modifiés par rapport aux conditions définies par le comité de pilotage. *Il lui est répondu que les conditions de locations ont été effectivement modifiées dans le cadre du nouveau comité de pilotage « mairie/association Le Commerce Ruglois ».*

**Henri LESOUT** souhaite apporter des contre-arguments aux propos de **Marie-José DUPONT** sur son constat d'inaction de la Mairie vis-à-vis des commerçants. Il fait ainsi part des travaux de voirie importants en centre-ville, des aides directes apportées pendant la période du COVID 19, des aides accordées lors des quinzaines commerciales, des aides à la rénovation des vitrines, de la sonorisation de la rue commerçante lors des fêtes de fin d'année, de la mise en place du marché de Noël (emplacements gratuits), des expositions et salons artistiques (emplacements gratuits). Il conclut ses propos par le regret de constater l'absence de boucherie et de restaurant ; mais considère que ces situations néfastes ne peuvent être imputées à la Mairie. **Frédérique REPESSÉ** ajoute que la majorité des commerçants ne font pas le même constat d'inaction de la Mairie.

**Marie-José DUPONT** constate néanmoins que le centre-ville et sa rue commerçante sont très peu vivants en journée. **Claude BOUTELET** répond que le manque de vie des centres-villes est un constat général, qui n'est pas propre à Rugles. **Denis GUITTON** fait part à **Marie José DUPONT** de son regret de voir qu'elle véhicule trop souvent des propos négatifs, et particulièrement sur le rôle de la Mairie. Il préférerait qu'elle porte une vision plus positive et agisse pour favoriser l'entraide et la

solidarité entre commerçants. **Jean-Claude PROVOST** souhaite préciser que le soutien à l'activité commerciale passe aussi par l'intercommunalité, notamment avec des aides financières à la création et à l'installation. Il précise que les difficultés économiques de commerçants sont aussi parfois dues aux commerçants eux-mêmes (choix de marché non porteur, gestion pas suffisamment rigoureuse...). Enfin, il rappelle que la Commune de Rugles a été précurseur, et aujourd'hui une des plus actives sur le Département, en ce qui concerne les boutiques « test » et éphémères.

**Marie-José DUPONT** regrette que ses idées proposées en début de mandat (conseil municipal des enfants, création d'un jumelage) n'aient pas été validées. *Il lui est répondu que le projet de jumelage a été étudié mais n'a pas pu aboutir pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commune de Rugles.*

**Marie-José DUPONT** souhaiterait recevoir la convention de partenariat relative à la police pluri-communale. *Il lui est répondu favorablement.*

**Christian BATON** informe qu'il a fait envoyer le dossier de restauration de l'orgue de l'église St Germain aux services de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles - de Normandie.

**Frédéric MASSON** se félicite de la qualité et de la fréquentation (280 personnes) du concert de l'Avenir Ruglois dimanche dernier. **Alain LE PAPE** confirme ses propos. **Denis GUITTON** ajoute que la soirée du « Beaujolais Nouveau » a connu également un beau succès (240 personnes).

**Jean-Claude PROVOST** indique que les études de sol effectuées sur la zone affaissée au niveau de la déviation de Rugles (face à Flamingo-Box) ont permis de déterminer qu'il s'agit d'une simple cavité - et non d'une marnière. Néanmoins, le périmètre de sécurité existant devrait durer encore plusieurs mois avant que la carrière soit comblée.

**Claude BOUTELET** informe que le marché de Noël aura lieu le samedi 20 décembre et le dimanche 21 décembre.

La séance est levée à 20 h 50

En mairie, le 15 décembre 2025.

Le Maire,  
Denis GUITTON



Le Secrétaire de séance,  
Christian BATON